GROUPE	15	HERBICIDE

DEVRINOL® 10-G

Herbicide Sélectif en
GRANULÉS

COMMERCIAL

Pour les plantes ornementales cultivées en contenants, les plants de pépinières cultivés en pleine terre, les cultures de plantations, les arbres forestiers, les couvertures végétales, les arbres fruitiers, les arbustres, les vignes et pour la suppression des granulés nuisibles aux canneberges.

GARANTIE :
napropamide 10%

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

N° D'HOMOLOGATION **25230**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **22.7 Kg**

United Phosphorus, Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071
www.upi-usa.com

EPA Est. 5905-IA-01

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT : Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Peut être nocif si avalé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir employé le produit. Éviter de contaminer la nourriture pour les humains et les animaux, semence et engrais.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Garder le produit hors des lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer quelque étendue d'eau que ce soit, y compris l'eau d'irrigation ou à usage domestique. Ne pas contaminer les eaux lorsqu'on nettoie l'équipement ou qu'on se défait des restes.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces sytèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Bien vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).

GROUPE	15	HERBICIDE

DEVRINOL® 10-G

Herbicide Sélectif en
GRANULÉS

COMMERCIAL

Pour les plantes ornementales cultivées en contenants, les plants de pépinières cultivés en pleine terre, les cultures de plantations, les arbres forestiers, les couvertures végétales, les arbres fruitiers, les arbustres, les vignes et pour la suppression des granulés nuisibles aux canneberges.

GARANTIE :
napropamide 10%

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

N° D'HOMOLOGATION **25230**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **22.7 Kg**

United Phosphorus, Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071
www.upi-usa.com

EPA Est. 5905-IA-01

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Peut être nocif si avalé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir employé le produit. Éviter de contaminer la nourriture humaine et animale, semence et engrais.
Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.
Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.
Ce produit contient «une huile lourde de distillation» à raison de 5.1% pour lequel on requiert des tests toxicologiques additionnels.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Garder le produit hors des lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer quelque étendue d'eau que ce soit, y compris l'eau d'irrigation ou à usage domestique. Ne pas contaminer les eaux lorsqu'on nettoie l'équipement ou qu'on se défait des restes.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces sytèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près de toute nourriture pour les humains et les animaux, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Bien vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Bien lire toutes les directives de l'étiquette avant l'emploi. N'appliquer ce produit que de la façon mentionnée sur l'étiquette. N'utiliser qu'aux fins et aux doses recommandées. Ne pas dépasser la dose.
Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au www.CropLife.ca.

MODE D'EMPLOI

L'Herbicide DEVRINOL 10-G ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies. Ce produit doit être appliqué au sol fraîchement sarclé avant la germination des mauvaises herbes, ou bien pendant les mois d'automne et d'hiver.
L'Herbicide DEVRINOL 10-G peut s'appliquer aux cultures nouvellement plantées dans des contenants, une fois que le sol s'est tassé par suite du premier arrosage, aux plants de pépinière cultivés en pleine terre, ainsi qu'aux plants déjà établis. Pour obtenir de meilleurs résultats, l'herbicide DEVRINOL 10-G exige une incorporation mécanique (par exemple, à la bêcheuse rotative), une irrigation suffisante ou bien une humidité naturelle suffisante (pluie ou neige). Le traitement doit atteindre la zone où germent les graines de mauvaises herbes.
S'il ne pleut pas dans les 7 jours qui suivent le traitement au printemps ou à l'automne, ou 2 jours après le traitement à l'été (juin, juillet et août), incorporer l'herbicide peu profondément (2,5 à 5 cm) ou bien le faire pénétrer dans le sol par irrigation (aspersion ou submersion) en apportant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Graminées annuelles :
Pâturin annuel *(Poa annua)*
Sétaire *(Setaria* spp.*)*
Cenchrus *(Cenchrus* spp.*)*
Échinochloa pied-de-coq *(Echinochloa crusgalli)*
Digitaire sanguine *(Digitaria sanguinalis)*
Folle avoine *(Avenu fatua)*

Annuelles à Feuilles larges:
Stellaire moyenne *(Stellaria media)*
Mauve parviflore* *(Malva parviflora)*
Laiteron potager *(Sonchus oleraceus)*
Séneçon *(Senecio* spp.*)*
Matricaire odorante *(Matricaria matricarioides)*
Amarante à racine rouge *(Amaranthus retroflexus)*
Renouée des oiseaux *(Polygonum aviculare)*
Pourpier potager *(Portulaca oleracea)*
Érodium cicutaire *(Erodium cicutarium)*
Chénopode blanc *(Chenopodium album)*
Laitue scariole *(Lactuca scariola)*

**Issue de la graine.*

DOMAINES D'EMPLOI

Les plants de pépinière cultivés en pleine terre (ornementaux et forestiers)
Consulter la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser DEVRINOL 10-G.

Appliquer l'Herbicide DEVRINOL 10-G à la volée sur les jeunes plants de pépinière ou bien sur les plants plus gros, l'appliquer soit en bande ou à la volée.

Le traitement peut se faire à tout moment de l'année sur le sol sans mauvaise herbe. Toutefois, comme l'Herbicide DEVRINOL 10-G exige suffisamment de pluie ou d'irrigation pour mouiller le sol jusqu'à 5 à 10 cm de profondeur peu après l'application pour donner un bon désherbage, il faut régler le moment du traitement pour tirer profit de la pluie quand il n'y a pas d'irrigation. Les

applications à l'automne et à l'hiver on obtient une excellente suppression le printemps et l'été suivants. Lorsqu'on incorpore parfaitement l'Herbicide DEVRINOL 10-G au sol jusqu'à 2,5 à 5 cm de profondeur, on obtient une excellente suppression tout en ayant besoin de moins de pluie. Une seule application de l'Herbicide DEVRINOL 10-G devrait assurer un désherbage suffisant pour une saison de végétation dans les régions tempérées.

Plantes ornementales cultivées dans des contenants

Consulter la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser l'Herbicide DEVRINOL 10-G.

Appliquer l'Herbicide DEVRINOL 10-G à la volée au-dessus des contenants.

Une irrigation ou une averse normale (en cas d'application d'automne ou d'hiver dans les régions froides) devrait apporter assez d'eau pour donner un désherbage satisfaisant. L'Herbicide DEVRINOL 10-G est recommandé pour divers mélanges de terre destinés à l'empotage dans des contenants. Cela comprend notamment les mélanges qui renferment 30 % de sol et/ou de sable, ainsi que les mélanges qui ne renferment pas de sol (exemples : perlite, mousse de tourbe, écorce, sciure et sable).

Plantes de revêtement du sol
Appliquer l'Herbicide DEVRINOL 10-G à la volée sur les plantes de revêtement du sol. Irriguer immédiatement avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm, ou appliquer à un moment où l'on prévoit une averse.

Plantations ornementales industrielles, de fondation et le long des routes
Appliquer à la volée sur les jeunes plants ou par application dirigée lorsqu'il y a de gros sujets. Irriguer peu après l'application ou appliquer à un moment où l'on prévoit une averse. Il est préférable d'effectuer l'application à l'automne jusqu'au printemps s'il n'y a pas d'irrigation, ou s'il y a peu de pluie durant l'été.

Plantes ornementales et plants de pépinière

Arbres à feuilles caduques et à feuilles persistantes :
Érable (*Acer*)
Aubépine (*Crataegus*)
Févier (*Gleditsia*)
Cytise commun (*Labumum*)
Pommetier (*Malus*)
Épinette (*Picea*)
Pin (*Pinus*)
Pittospore (*Pittosporum*)
Podocarpe (*Podocarpus*)
Peuplier blanc ou argenté (*Populus*)
Cerisier (*Prunus*)
Poirier (*Pyrus*)

Arbustes à feuilles caduques et à feuilles persistantes :
Asperge (*Sprengeri*)
Buis commun (*Buxus*)

Fusain (*Euonymus*)
Hibiscus (*Hibiscus*)
Millepertuis (*Hypericum*)
Houx (*Ilex*)
Genévrier (*Juniperus*)
Troène sp. (*Ligustrum*)
Pittospore (*Pittosporum*)
Podocarpe (*Podocarpus*)
Pyracanthe (*Pyracantha*)
Azalée (*Rhododendron*)
Églantier (*Rosa*)
If (*Taxus*)

Plantes de revêtement du sol :
Gazanie (*Gazania*)

Sujets cultivés en contenants :
Agapanthe (*Agapanthus*)
Asperge (*Sprengeri*)
Buis commun (*Buxus*)
Fusain (*Euonymus*)
Lierre (*Hedera*)
Houx (*Ilex*)
Genévrier (*Juniperus*)
Troène sp (*Ligustrum*)
Pin sp. (*Pinus* spp.)
Podocarpe (*Podocarpus*)
Pyracanthe (*Pyracantha*)
Azalée (*Rhododendron*)
Églantier (*Rosa*)
Thuya (*Thuja*)

DOSES À APPLIQUER

Pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges qui sont mentionnées ci haut, appliquer 45 kg de l'Herbicide DEVRINOL 10-G à la volée par hectare pour les plantes ornementales, les plants de pépinière, les plantes cultivées dans des contenants et les plantes de revêtement du sol.

Canneberges: Pour supprimer graminées nuisibles (y compris le léersie faux-riz), appliquer 45-67 kg/ha. Ne faire qu'un traitement à la volée par année. Appliquer à la fin de l'hiver (C.-B. seulement) ou au printemps - il est défendu de traiter en automne. S'il ne pleut pas après le traitement, irriguer avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol à une profondeur maximale de 10 cm.

Arbres Fruitiers, Arbustes et Vignes

Pommiers nouvellement plantés – Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées, appliquer 45 kg/ha à la volée, après le repiquage des pommiers et avant la levée des mauvaises herbes. Pour

de meilleurs résultats, incorporer légèrement ou irriguer s'il ne pleut pas moins de deux jours après le traitement. Pour une efficacité optimale, consulter la section sur le mode d'emploi pour de plus amples renseignements.

Pommiers, vignes, pêchers, poiriers établis – Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées, appliquer 45 kg/ha à la volée. Pour une efficacité optimale, consulter la section sur le mode d'emploi pour de plus amples renseignements.

Arbustes fruitiers nouvellement plantés ou établis – mûres, framboises, mûres de Boysen, mûres de Logan – Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées, appliquer 45 kg/ha à la volée. Appliquer en automne jusqu'au début du printemps, avant la levée des mauvaises herbes. Pour une efficacité optimale, consulter la section sur le mode d'emploi pour de plus amples renseignements.

Bleuets en corymbes – Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées, faire un (1) traitement en bandes par saison à raison de 45 kg/ha. Appliquer en automne et jusqu'au début du printemps, avant la levée des mauvaises herbes. Ne pas appliquer lorsque le sol est gelé. Ne pas appliquer moins de 70 jours avant la récolte. Pour une efficacité optimale, consulter la section sur le mode d'emploi pour de plus amples renseignements.

Bleuets nains cultivés – Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées, faire un (1) traitement par saison de 45 kg/ha tard en automne / début du printemps lorsque les bleuets sont dormants. Ne pas appliquer lorsque le sol est gelé. Ne pas appliquer moins de 70 jours avant la récolte. Pour une efficacité optimale, consulter la section sur le mode d'emploi pour de plus amples renseignements.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT A'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette supplémentaire a été rédigé par des personnes autres que United Phosphorus, Inc., et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Phosphorus, Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Phosphorus, Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présent étiquette supplémentaire.

PLANTS DE PÉPINIÈRE CULTIVÉS EN PLEINE TERRE ET PLANTES CULTIVÉES EN CONTENANT
MODE D'EMPLOI

N'appliquer que sur des plantes repiquées ou établies; NE PAS appliquer peu après un semis en pleine terre.
Pour contrôler les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées sur

l'étiquette du produit (MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES PAR 45 kg/ha) dans les sujets de pépinière cultivés en pleine terre, les plantes ornementales cultivées en contenants et les plantes couvre-sol énumérés ci-dessous, utiliser la dose d'emploi normale :

Appliquer 45 kg de l'herbicide DEVRINOL 10-G à l'hectare (traitement généralisé).

Arbres à feuilles caduques et conifères : frêne, bouleau, noyer noir, cèdre, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, sapin, pruche, mélèze du Japon et chêne palustre.

Arbustes à feuilles caduques ou persistantes : abélia, aucuba, azalée, prèle des champs, camélia, cotonéastre, lilas des Indes, cornouiller, forsythia, chèvrefeuille (Lonicera), leucothoe, nandine, osmanthus, photinia, raphiolépis, jasmin étoilé, viorne.

Fruits et noix : aveline, raisins et noix.

Plantes couvre-sol : bugle rampante, lierre, millepertuis, lantana, liriope, pachysandre, orpin et pervenche.

Fleurs : aster, dahlia, marguerite, géranium, narcisse, osteospermum, pétunia, hosta.

Plantes ornementales cultivées en contenants : abélia, agérate, azalée, prèle des champs, bougainvillée, camélia, cèdre, cotonéastre, lilas des Indes, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, eucalyptus, sapin, forsythia, gardénia, géranium, bruyère, hibiscus, leucothoe, liriope, nandine, pachysandre, photinia, raphiolépis, orpin, jasmin étoilé, pervenche.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide DEVRINOL 10-G, herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide DEVRINOL 10-G et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :
Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DEVRINOL 10-G ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition

d’une résistance.

Empêcher la propagation à d’autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser aux représentants de la compagnie au 800-438-6071 ou à www.upi-usa.com.

DEVRINOL® est une marque déposée d’United Phosphorus, Inc.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.